

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1353**19 décembre 2003****SOMMAIRE**

A.L. S.A., ADIG-Investment Luxembourg, Luxembourg	64898	Galaxy Grain Holdings S.A., Luxembourg	64919
Acacio S.A., Livange	64920	Gico S.A., Luxembourg	64907
Access Systems & Supplies, S.à r.l., Luxembourg	64920	Gico S.A., Luxembourg	64907
Adelux, S.à r.l., Luxembourg	64918	Global Investment Group S.A., Luxembourg	64906
Amex-L, S.à r.l., Howald	64898	Hahn-Heli-Lux, GmbH, Wormeldange	64931
Anca S.A., Strassen	64928	Hahn-Heli-Lux, GmbH, Wormeldange	64931
Arko Holding S.A., Strassen	64923	Hahn-Heli-Lux, GmbH, Wormeldange	64931
Asset Finance Management Holding S.A., Luxembourg	64907	Hansson Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg	64905
Asset Finance Management Holding S.A., Luxembourg	64907	Ibelux, S.à r.l., Luxembourg	64921
Atlantic Impex, S.à r.l., Luxembourg	64931	International Advice and Software Company, S.à r.l., Strassen	64927
Atlantic Impex, S.à r.l., Luxembourg	64931	Internégoce S.A., Strassen	64912
Atlantic Impex, S.à r.l., Luxembourg	64932	ITH Holding S.A., Strassen	64928
Burberry Luxembourg (No.5), S.à r.l., Luxembourg	64937	Italian Restaurant S.A., Luxembourg	64908
Callassou International, S.à r.l., Luxembourg	64905	Job4Handicap Luxembourg, A.s.b.l., Bascharage	64901
CD Buttek Beim Palais, S.à r.l., Luxembourg	64920	Lexin ER (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg	64913
Chippo S.A.H., Strassen	64925	Lord Nelson, S.à r.l., Luxembourg	64921
Cinderella, S.à r.l., Strassen	64921	Lux-Euro Trade, S.à r.l., Belvaux	64907
Clay Tiles Investment, S.à r.l., Luxembourg	64922	Maison Bosco, S.à r.l., Luxembourg	64921
Cologne Holding S.A., Luxembourg	64919	Mare S.A., Luxembourg	64903
Colony Booc Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg	64932	Megaphone, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64920
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Luxembourg	64903	Mister Copy, S.à r.l., Luxembourg	64922
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Luxembourg	64904	Navalia Yachts S.A., Luxembourg	64898
CR Associés S.A., Luxembourg	64920	Nickabb Invest, S.à r.l., Luxembourg	64900
Di Sportelli, S.à r.l., Bettembourg	64921	Norpel, S.à r.l., Strassen	64928
Dibe, S.à r.l., Luxembourg	64913	Northern Beach S.A., Luxembourg	64944
E.I.D., Eyewear International Distribution S.A., Luxembourg	64908	Northern Beach S.A., Luxembourg	64944
Ekima Holding S.A., Strassen	64926	P-Lift Licensing Corp., S.à r.l., Frisange	64913
Ets Hoffmann-Neu Matériaux S.A., Wasserbillig	64908	P.T.L. S.A., Luxembourg	64905
European Fund Services S.A., Munsbach	64899	Palais de l'Enfant, S.à r.l., Luxembourg	64922
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	64927	Patri S.A., Luxembourg	64928
Figedom, S.à r.l., Strassen	64924	Protectas Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64904
Forteresse Investissements S.A., Luxembourg	64929	Remapa Holding S.A., Luxembourg	64919
		Revco, S.à r.l., Luxembourg	64909
		S.L.E. Installations, S.à r.l., Luxembourg	64922
		Salon de Coiffure Fior, S.à r.l., Luxembourg	64922
		Sarrot S.A., Luxembourg	64909
		Sarrot S.A., Luxembourg	64909
		Scandinavian Touch Invest S.A., Luxembourg	64930
		Scandinavian Touch Invest S.A., Luxembourg	64930

Société Immobilière et Financière Luxembourgeoise S.A., Strassen	64927	Vantalux, S.à r.l., Luxembourg.	64913
Société Immobilière et Financière Luxembourgeoise S.A., Strassen	64927	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg. . . .	64925
Socolux S.A., Luxembourg.	64906	WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg . . .	64925
Softing Europe Distribution S.A., Luxembourg. . . .	64906	WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg . . .	64925
Suisimmo S.A., Luxembourg.	64918	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg. .	64926
Synercom Company S.A., Luxembourg.	64919	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg. .	64926
TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	64919	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg .	64911
TK Aluminum U.S., S.à r.l., Luxembourg.	64918	WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg.	64924
Trasal S.A.H., Strassen.	64930	WPP Luxembourg Gusa, S.à r.l., Luxembourg . . .	64924
Trasal S.A.H., Strassen.	64930	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64923
Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	64913	WPP Luxembourg Razor, S.à r.l., Luxembourg. . .	64923
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg. . .	64905
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg. . .	64905

AMEX-L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 87.960.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1298 du 7 septembre 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour AMEX-L, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables, S.à r.l.

Signature

(081197.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

NAVALIA YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 73.642.

—

Le bilan du 1^{er} janvier 2003 au 29 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(081467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 1A-1B, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 28.610.

*Auszug aus der Niederschrift der ausserordentlichen Generalversammlung,
welche am Sitz der Gesellschaft am 26. Februar 2003 abgehalten wurde*

Beschlussfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Aussprache beschliesst sie alsdann, jeweils einstimmig, wie folgt:

1. Ergänzung des Verwaltungsrates

Der Wahl der Herren Plum und Löckener in den Verwaltungsrat der A.L.S.A. wird zugestimmt.

Die Amtszeit dieses Gremiums beginnt am 1. März und endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im April 2004.

Luxemburg, den 25. April 2003.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Dr. Schmitz / Dr. Doberanzke

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01896. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081428.3/242/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 77.327.

Im Jahre zweitausenddrei, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 77.327.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung INTERTRANSACT S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 44 vom 23. Januar 2001,

und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 712 vom 1. September 2001;

- am 27. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 230 vom 4. März 2003, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in EUROPEAN FUND SERVICES S.A.;

- am 13. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 371 vom 4. April 2003;

- am 28. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 496 vom 8. Mai 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in Konz (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Marie Steffen, Privatbeamter, wohnhaft in Schieren (Luxemburg).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Änderungen des Artikels 4 der Statuten. Der Artikel 4 der Statuten soll folgenden Wortlaut haben:

«Der Gesellschaftszweck ist die Wahrnehmung der Aufgaben eines Kommissionärs gemäß Artikel 24 A des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (das «Gesetz»), einer Register- und Transferstelle gemäß Artikel 24 G des Gesetzes, einer Verwaltungsstelle des Finanzsektors gemäß Artikel 29-2 des Gesetzes, einer Kundenkommunikationsstelle gemäß Artikel 29-1 des Gesetzes, eines EDV-System- und Kommunikationsnetzwerkbetreibers des Finanzsektors gemäß Artikel 29-3 des Gesetzes, die Erbringung von Domizildienstleistungen für Gesellschaften gemäß Artikel 29 des Gesetzes, der Vertrieb von Anteilen an Investmentfonds/Investmentgesellschaften ohne die Befugnis Einzahlungen anzunehmen bzw. Auszahlungen zu tätigen gemäß Artikel 24 D des Gesetzes sowie die Erbringung von mit den vorstehend genannten Aktivitäten verbundenen technischen und administrativen Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

2. Erhöhung des gezeichneten Grundkapitals um EUR 712.500,- von EUR 787.500,- auf EUR 1.500.000,- sowie die entsprechende Änderung von Artikel 6 der Satzung.

3. Änderung des Verwaltungsrates der Gesellschaft:

Herr Kevin Devine wird zum 24. November 2003 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zurücktreten und wird für seine Tätigkeit bis zum 24. November 2003 entlastet.

Herr Dr. Dieter Jochum, wohnhaft in D-66620 Nonnweiler-Primstal, Auf Geiset 5, wird mit Wirkung vom 24. November 2003 in den Verwaltungsrat der Gesellschaft einberufen.

Die außerordentliche Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgende Beschlüsse einstimmig vor:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel vier (4) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Der Gesellschaftszweck ist die Wahrnehmung der Aufgaben eines Kommissionärs gemäß Artikel 24 A des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (das «Gesetz»), einer Register- und Transferstelle gemäß Artikel 24 G des Gesetzes, einer Verwaltungsstelle des Finanzsektors gemäß Artikel 29-2 des Gesetzes, einer Kundenkommunikationsstelle gemäß Artikel 29-1 des Gesetzes, eines EDV-System- und Kommunikationsnetzwerkbetreibers des Finanzsektors gemäß Artikel 29-3 des Gesetzes, die Erbringung von Domizildienstleistungen für Gesellschaften gemäß Artikel 29 des Gesetzes, der Vertrieb von Anteilen an Investmentfonds/Investmentgesellschaften ohne die Befugnis Einzahlungen anzunehmen bzw. Auszahlungen zu tätigen gemäß Artikel 24 D des Gesetzes sowie die Erbringung von mit den vorstehend genannten Aktivitäten verbundenen technischen und administrativen Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im

Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro (712.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von siebenhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (787.500,- EUR) auf eine Million fünfhunderttausend Euro (1.500.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundertzweiundvierzigtausendfünfhundert (142.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (5,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Dritter Beschluss

Die einhundertzweiundvierzigtausendfünfhundert (142.500) neuen Aktien werden durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERINVEST, S.à r.l., mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 123, avenue de la Faïencerie, nach Verzicht der eventuellen Zeichnungsrechte sämtlicher anderer Gesellschafter gezeichnet und voll einbezahlt, sodass die Summe von siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro (712.500,- EUR) der Gesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel sechs (6) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft beträgt eine Million fünfhunderttausend Euro (1.500.000,- EUR), welches eingeteilt ist in dreihunderttausend (300.000) ordentliche Aktien von je fünf Euro (5,- EUR). Die Aktien sind Namensaktien. Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet. Auf Wunsch wird dem Aktionär ein Zertifikat über die Eintragung ausgestellt. Bei einer Abtretung der Aktien sowie im Falle des Konkurses, der Zwangsliquidation oder im Sterbefall eines Aktionärs sowie im Falle der Übertragung aus anderen Gründen haben die Aktionäre grundsätzlich ein Vorkaufsrecht. Die Modalitäten dieses Vorkaufsrechts sind in einer zwischen den Gesellschaftern zu vereinbarenden Aktionärsvereinbarung zu regeln. Die Gesellschaft behält sich das Recht vor, eine Abtretung der Aktien durch eine Übertragungserklärung abzulehnen, insofern diese nicht in Übereinstimmung mit den Modalitäten des Vorkaufsrechts, wie es zwischen den Aktionären vereinbart und der Gesellschaft zur Kenntnis gebracht wurde, steht.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Rücktritt von Herrn Kevin Devine zum 24. November 2003 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft anzunehmen und ihm für seine Tätigkeit bis zum 24. November 2003 Entlastung zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herr Dr. Dieter Jochum, Geschäftsführer, geboren in Primstal (Deutschland), am 27. August 1955, wohnhaft in D-66620 Nonnweiler-Primstal, Auf Geiset 5 (Deutschland), mit Wirkung vom 24. November 2003 in den Verwaltungsrat der Gesellschaft einzuberufen.

Sein Mandat endet während der jährlichen Generalversammlung der Aktieninhaber der Gesellschaft im Jahre 2004.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neuntausendeinhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da damit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Jeandey, J.-M. Steffen, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2003, vol. 525, fol. 20, case 3. – Reçu 7.125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. November 2003.

J. Seckler.

(078490.3/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

NICKABB INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(080824.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

JOB4HANDICAP LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-4951 Bascharage, 57, Cité Charles de Gaulle.

H. R. Luxemburg F 284.

—
STATUTEN

§1 Name, Sitz, Eintragung, Geschäftsjahr

1. Der Verein trägt den Namen JOB4HANDICAP LUXEMBOURG, A.s.b.l.
2. Er hat den Siège provisoire in, 57, Cité Ch. Gaulle, L-4951 Bascharage
3. Er ist bei der chambre de commerce et d'industrie in Luxemburg eingetragen
4. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr

§2 Vereinszweck

1. Der Verein verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige bzw. mildtätige Wohlfahrtszwecke.
2. Zweck des Vereins ist es Menschen mit einer körperlichen, geistigen Behinderung oder Langzeitarbeitslose bei der Suche nach einer akzeptabel bezahlten Tätigkeit zu unterstützen. Primäres Ziel ist die Befähigung des behinderten Menschen sich zunehmend in eigener Sache zu engagieren.
3. Er bezweckt insbesondere die Integration körperlich-, geistigen oder lernbehinderten Menschen in die Arbeitswelt um sie in eine akzeptable Tätigkeit in den ersten Arbeitsmarkt zurückzuführen. Der Verein verwirklicht eine ganzheitliche Betrachtung ambulanter Integrationshilfe unter besonderer Berücksichtigung der Harmonisierung der Ziele von schwerbehinderten Arbeitnehmer.
4. Zur Verwirklichung der vorgenannten Zwecke wird der Verein vor allem wie folgt tätig:
 - Der Verein will mit geeigneten Mitteln für ein besseres Verständnis der Öffentlichkeit gegenüber den besonderen Problemen am Arbeitsmarkt in Luxemburg für behinderten Menschen werben. Er sorgt zu diesem Zweck für Information und Aufklärung.
 - Der Verein will durch Information und Aufklärung Behinderte und deren Vereinigungen fördern.
 - Der Verein will auch die Betreuung behinderter Menschen fördern.Erfahrungsaustausch in öffentlichen Versammlungen, Soziale Beratung und Information der Mitglieder sowie interessierten Gruppen wie Arbeitgeber, Aufklärung der Öffentlichkeit über die Probleme der Behinderten im Arbeitsalltag.
 - Einflußnahme auf die örtliche Arbeitsmarktpolitik, insbesondere Mitarbeit bei der behindertengerechten Gestaltung von Bauvorhaben sowie Barrierefreiheit. Einflußnahme auf die Sozialgesetzgebung in Luxemburg.
 - Der Verein arbeitet bürgernah, ist aber politisch und konfessionell neutral. Er arbeitet eng mit allen öffentlichen und privaten Organisationen gleicher oder ähnlicher Zielsetzung zusammen.

§3 Selbstlosigkeit

1. Der Verein ist selbstlos tätig, er verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.
2. Mittel des Vereins dürfen nur für die satzungsmäßige Zwecke verwendet werden.
3. Die Mitglieder dürfen bei ihrem Ausscheiden oder bei Auflösung oder Aufhebung des Vereins keine Anteile des Vereinsvermögens erhalten.
4. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zwecke des Vereins fremd sind, begünstigt werden.

§4 Mitgliedschaft

1. Mitglied des Vereins kann jede natürliche Person werden, die seine Ziele unterstützt. (§2)
2. Über den Antrag auf Aufnahme entscheidet der Vorstand.
3. Die Mitgliedschaft endet durch Austritt, Ausschluss, oder Tod.
4. Der Austritt eines Mitgliedes ist nur zum 15. eines Monats möglich. Er erfolgt durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Vorstand unter Einbehaltung einer Frist von 2 Wochen.
5. Wenn ein Mitglied gegen diese Ziele und Interessen des Vereins schwer verstoßen hat, oder trotz Mahnung mit dem Beitrag für 2 Monate im Rückstand bleibt, so kann es durch den Vorstand mit sofortiger Wirkung ausgeschlossen werden.
6. Dem Mitglied muss vor der Beschlussfassung Gelegenheit zur Rechtfertigung bzw. Stellungnahme gegeben werden.
7. Gegen den Ausschließungsbeschluss kann innerhalb einer Frist von 2 Wochen nach Mitteilung des Ausschlusses die nächste Mitgliederversammlung einberufen werden, die abschließend entscheidet.

§5 Beiträge - Mittel des Vereins

Die Mittel zur Erfüllung seiner Aufgaben erhält der Verein durch:

Mitgliedsbeiträge,

Geld- und Sachspenden,

Zuwendungen seitens der Behörden und Parlamente

Sonstige zweckgebundene Zuwendungen.

Mittel des Vereins dürfen nur für die satzungsgemäßen Zwecke verwendet werden.

Ehrenmitglieder sind von der Beitragspflicht befreit.

Es ist jährlich mindestens einmal vor der Jahresversammlung eine Revision mit Kassenprüfung durchzuführen. Zur Revision sind stets alle Revisoren einzuladen: geprüft werden muß von mindestens zwei der gewählten Revisoren.

Die Mitglieder zahlen Beiträge nach Maßgabe eines Beschlusses der Mitgliederversammlung (§8). Zur Festlegung der Beitragshöhe und -fälligkeit ist.

§6 Der Vorstand

1. Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, dem Vicepräsidenten, Schatzmeister einem Schriftführer, und bis zu 2 Beisitzern.

2. Vorstand ist der 1. und 2. Präsidenten, sowie der Schriftführer. Er vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich. Je zwei Vorstandsmitglieder sind gemeinsam vertretungsberechtigt.

3. Der Vorstand wird von der Mitgliederversammlung für die Dauer von 4 Jahren gewählt.

Die Wiederwahl der Vorstandsmitglieder ist möglich. Der Vorsitzende wird von der Mitgliederversammlung in einem besonderen Wahlgang bestimmt. Die jeweils amtierenden Vorstandsmitglieder bleiben nach Ablauf ihrer Amtszeit so lange im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt antreten können.

4. Dem Vorstand obliegt die Führung der laufenden Geschäfte des Vereins. Er hat insbesondere folgende Aufgaben:

- Ausführung der Beschlüsse der Mitgliederversammlung
- Abschluss und Kündigung von Verträgen

Der Vorstand übt seine Tätigkeit aus.

Der Vorstand kann für die Geschäfte der laufenden Verwaltung einen Geschäftsführer bestellen. Dieser ist berechtigt, an den Sitzungen des Vorstandes mit beratender Stimme teilzunehmen.

5. Vorstandssitzungen finden jährlich mindestens 2 mal, sowie bei Bedarf statt. Die Einladungen zu Vorstandssitzungen erfolgt durch den Vorsitzenden schriftlich unter Einhaltung einer Einladungsfrist von mindestens 14 Tagen. Vorstandssitzungen sind beschlussfähig, wenn satzungsgemäß eingeladen wurde und mindestens 2 Vorstandsmitglieder, darunter der Vorsitzende oder der stellvertretene Vorsitzende - anwesend sind.

Der Vorstand fasst seine Beschlüsse mit einfacher Mehrheit.

7. Beschlüsse des Vorstands können bei Eilbedürftigkeit auch schriftlich oder fernmündlich gefasst werden, wenn alle Vorstandsmitglieder ihre Zustimmung zu dem Verfahren schriftlich oder fernmündlich erklären. Schriftlich oder fernmündlich gefasste Vorstandsbeschlüsse sind schriftlich niederzulegen und von dem Vorsitzenden zu unterzeichnen.

§7 Mitgliederversammlung

1. Die Mitgliederversammlung ist einmal jährlich einzuberufen.

2. Eine außerordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen, wenn es das Vereinsinteresse erfordert oder wenn die Einberufung von 25% der Vereinsmitglieder schriftlich und unter Angabe des Zwecks und der Gründe verlangt wird.

3. Die Einberufung der Mitgliederversammlung erfolgt schriftlich durch den Vorsitzenden, bei dessen Verhinderung durch den stellvertretenden Vorsitzenden unter Wahrung einer Einladungsfrist von mindestens 2 Wochen bei gleichzeitiger Bekanntgabe der Tagesordnung.

Die Frist beginnt mit dem auf die Absendung des Einladungsschreibens folgenden Tag. Es gilt das Datum des Poststempels. Das Einladungsschreiben gilt dem Mitglied als zugegangen, wenn es an die letzte vom Mitglied dem Verein schriftlich bekannt gegebene Adresse gerichtet ist.

4. Die Mitgliedsversammlung als das oberste beschlussfassende Vereinsorgan ist grundsätzlich für alle Aufgaben zuständig, sofern bestimmte Aufgaben gemäß dieser Satzung nicht einem anderen Vereinsorgan übertragen wurde.

Hier sind insbesondere die Jahresrechnung und der Jahresbericht zur Beschlussfassung über die Genehmigung und die Entlastung des Vorstandes schriftlich vorzulegen. Sie bestellt zwei Rechnungsprüfer, die weder dem Vorstand noch einem vom Vorstand berufenem Gremium angehören und auch nicht Angestellte des Vereins sein dürfen, um die Buchführung einschließlich Jahresabschluss zu prüfen, und über das Ergebnis vor der Mitgliederversammlung zu berichten. Die Mitgliederversammlung entscheidet z.B. auch über:

- a) Gebührenbefreiung
- b) Aufgaben des Vereins
- c) An- und Verkauf sowie Belastung von Grundbesitz
- d) Beteiligung an Gesellschaften
- e) Aufnahme von Darlehen ab 30.000,00 EUR
- f) Genehmigung aller Geschäftsordnungen für den Vereinsbereich
- g) Mitgliedsbeiträge
- h) Satzungsänderungen
- i) Auflösung des Vereins

5. Jede satzungsmäßige einberufene Mitgliederversammlung wird als beschlussfähig anerkannt ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienen Vereinsmitglieder. Jedes Mitglied hat 1 Stimme. Das Stimmrecht ist nicht übertragbar.

6. Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit gilt der Antrag als abgelehnt.

§8 Satzungsänderung

1. Für Satzungsänderungen ist eine 2/3 Mehrheit der erschienenen Vereinsmitglieder erforderlich. Über Satzungsänderungen kann in der Mitgliederversammlung nur abgestimmt werden, wenn auf diesen Tagesordnungspunkt bereits in der Einladung zur Mitgliederversammlung hingewiesen wurde und der Einladung sowohl der bisherige als auch der vorgesehene neue Satzungstext beigefügt worden waren.

2. Satzungsänderungen, die von Aufsichts-, Gerichts-, oder Finanzbehörden aus Formularen Gründen verlangt werden, kann der Vorstand von sich aus vornehmen.

§9 Beurkundung von Beschlüssen

Die in Vorstandssitzungen und in Mitgliederversammlung gefassten Beschlüsse sind schriftlich niederzulegen und von dem jeweiligen Versammlungsleiter und dem Protokollführer der Sitzung zu unterzeichnen.

§10 Auflösung des Vereins und Vermögensbindung

1. Für den Beschluss, den Verein aufzulösen, ist eine 3/4 Mehrheit der in der Mitgliederversammlung anwesenden Mitglieder erforderlich. Der Beschluss kann nur nach rechtzeitiger Ankündigung in der Einladung zur Mitgliedsversammlung gefasst werden.

2. Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall steuerbegünstigter Zwecke fällt das Vermögen des Vereins in Zusammenarbeit mit dem zuständigen Ministerium an Info Handicap 20, rue de Contern, L-5955 Itzig der unserem Vereinszweck am nächsten kommen, die es ausschließlich und unmittelbar für gemeinnützige bzw. mildtätige Wohlfahrtszwecke zu verwenden haben.

Monsieur Michael Stilz, Président
 Monsieur Hans Müller, Vice-Président
 Monsieur Julian Jetter, Trésorier
 Madame Barbara Baron, Secrétaire
 Madame Antje Wirbatz, Relations Publiques et Presse
 Monsieur Marc Bousch, Conseil

St. Wendel, 3. Dezember 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01536. – Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080420.3/000/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 61.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL01860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(080792.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
 R. C. Luxembourg B 67.893.

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 192 du 22 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 809 du 26 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société;
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, 2^e alinéa, des statuts;
3. Démission d'un (1) administrateur;
4. Nomination d'un (1) administrateur;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1^{er}, alinéa 2^e, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2^e.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de SKYLIGHT S.A. de son mandat d'administrateur et lui donne quitus pour son mandat respectif.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur:

- MAY & WILSON INC., avec siège social à 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town/Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town/Tortola (BVI) sous le n° 493266.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M.-T. Bukasa, B. Faty, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079031.3/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 67.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079032.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PROTECTAS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.255.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 octobre 2003 à Luxembourg, 14A, rue des Bains que:

1) L'Assemblée adopte le rapport du commissaire sur la gestion de la liquidation lui soumis.

2) L'Assemblée adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Thierry Vermeulen et au commissaire Monsieur Gaston Stein pour l'exécution de leurs mandats concernant la liquidation de la société.

3) L'Assemblée décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

4) L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée PROTECTAS LUXEMBOURG, S.à r.l., en liquidation a cessé d'exister.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081070.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P.T.L. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 40.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL1873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUEBEC NOMINEES LIMITED

Signature

Le liquidateur

(080825.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

HANSSON LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 67.416.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(080827.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

CALLASSOU INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.061.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(080832.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.715.125,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.019.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société, étant WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (l'associé unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes, le rapport du conseil de gérance ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

L'associé unique a décidé de reporter le solde de la perte réalisée pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2001, soit un montant de EUR 32.671,-.

L'associé unique a donné pleine et entière décharge (quitus), au conseil de gérance et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'associé unique de la société a également nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081240.3/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 37.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(080842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

GLOBAL INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.448.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(080847.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

SOCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 6.413.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2003 que:

Le Conseil d'Administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Dr Hanns Maier, administrateur.
2. Camille Diederich, administrateur.
3. Hans Peter Maier, président du conseil.
4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen.

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081080.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ASSET FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(080849.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ASSET FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(080852.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

LUX-EURO TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 60.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(080871.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

GICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Signature.

(081009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

GICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.027.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 novembre 2003, à dix heure trente, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'il lui ont été présentés, qui traduisent un total de bilan de EUR 457.469,01 et un bénéfice de EUR 176.320,89.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge, pleine et entière, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour réquisition - Inscription

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081012.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ETS HOFFMANN-NEU MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 50, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour ETS HOFFMANN-NEU MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(080927.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ITALIAN RESTAURANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 62.191.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Signature.

(080994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

E.I.D., EYEWEAR INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 68.054.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 24 novembre 2003, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat d'administrateur et nomme en son remplacement Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2008.
3. L'assemblée prend acte de la démission de la société ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) S.A., de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg sous le n° B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2008.
4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081195.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SARROT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.909.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1^{er} décembre 2003 à 14.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081202.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SARROT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.909.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01403, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(081204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

REVCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.974.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Angela Orsini, expert-comptable, née à Latina (Italie), le 12 mars 1969, demeurant à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri;

2.- La société anonyme COMPTA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. S. Luxembourg section B numéro 82.026, ici dûment représentée par un des ses administrateurs-délégués à savoir Monsieur Carlo Acampora, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la domination de REVCO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable tels que ces services sont exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, la domiciliation de sociétés en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, et l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision unanime des associés.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision unanime des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Madame Angela Orsini, expert-comptable, née à Latina (Italie), le 12 mars 1969, demeurant à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, trois cents parts sociales	300
2.- La société anonyme COMPTA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. S. Luxembourg section B numéro 82.026, deux cents parts sociales.	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:

Madame Angela Orsini, expert-comptable, née à Latina (Italie), le 12 mars 1969, demeurant à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement numéro 101093.

3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Orsini, Acampora, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2003, vol. 525, fol. 10, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(078170.3/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.804.030.700,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 85.550.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 septembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 4 septembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,

Monsieur Lennart Stenke,

Monsieur Emile van Popering,

Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,

Monsieur Marc Feider,

Monsieur Michel de Bodt, et

Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081231.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

INTERNEGOCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 22.749.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNEGOCE S.A., avec siège social à L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison, (R. C. Luxembourg section B numéro 22.749), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination sociale de INTERNEGOCE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 146 du 31 mai 1985,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 164 du 17 mai 1990,
- en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 176 du 18 avril 1995, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en INTERNEGOCE S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Reuter, expert comptable, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Meis, comptable, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Reuter, diplômé EDHEC, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Ratification des décisions prises par l'assemblée générale statutaire en date du 13 avril 2001, concernant la conversion de la devise du capital social en euros.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier les décisions prises par l'assemblée générale statutaire en date du 13 avril 2001, décidant la conversion de la devise d'expression du capital social du franc luxembourgeois en euros.

Une copie dudit procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier, avec effet rétroactif au 13 avril 2001, l'article six (6) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Reuter, C. Meis, J. Reuter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2003, vol. 525, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2003.

J. Seckler.

(078493.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081011.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P-LIFT LICENSING CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(081024.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

DIBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 55, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 90.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

A. Pippig.

(081029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

VANTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 27.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081040.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.976.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company under the laws of Delaware LEXIN ER PARTNERS LLC, with registered office in DE-19901 Dover, 15 East North Street, (United States of America), registered with the Secretary of the State of Delaware under the number 2227180,

here represented by Ms Audrey Ritter, private employee, residing in L-1724 Luxembourg, 9B boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given in New York, NY, (United States of America) on October 29th, 2003.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company, («société à responsabilité limitée»), which will be governed by

the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share each.

The shares have been subscribed by the company under the laws of Delaware LEXIN ER PARTNERS LLC, with registered office in DE-19901 Dover, 15 East North Street, (United States of America).

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The shareholder will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or

telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Shareholder may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Shareholder who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, commercial director, born at Forbach, (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mr Joseph Mayor, director of companies, born in Durban, (South Africa), on the 24th of May 1962, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mr Fabio Mazzoni, director of companies, born at Ixelles (Belgium), on the 20th of January 1960, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

For agreements, conventions or acts in any form whatsoever binding the Company for less than ten thousand euros (10,000.- EUR), the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

For agreements, conventions or acts in any form whatsoever binding the Company for more than ten thousand euros (10,000.- EUR), the Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any member of the board of managers, only after approval of the shareholder(s) of the Company.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit du Delaware LEXIN ER PARTNERS LLC, avec siège social à DE-19901 Dover, 15 East North Street, (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2227180, ici représentée par Mademoiselle Audrey Ritter, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration lui délivrée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 29 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société de droit du Delaware LEXIN ER PARTNERS LLC, avec siège social à DE-19901 Dover, 15 East North Street, (Etats-Unis d'Amérique).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Les associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. L'associé pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, directeur commercial, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Pour les contrats, conventions ou tous actes de toute forme engageant la Société pour un montant inférieur à dix mille euros (10.000,- EUR), la Société sera engagée par la seule signature du gérant en cas de gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance.

Pour les contrats, conventions ou tous actes de toute forme engageant la Société pour un montant supérieur à dix mille euros (10.000,- EUR), la Société sera engagée par la signature du gérant en cas de gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance, seulement après approbation du (des) actionnaire(s).

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ritter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2003, vol. 525, fol. 10, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2003.

J. Seckler.

(078175.3/231/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ADELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 22.689.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081042.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

TK ALUMINUM U.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 237.400,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.955.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081055.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

SUISIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.162.

—

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 986 du 22 décembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUISIMMO S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(081177.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.976.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

SYNERCOM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.805.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081066.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.546.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081069.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

REMAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.149.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

GALAXY GRAIN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.255.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(081076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ACACIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.
R. C. Luxembourg B 62.751.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081081.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

MEGAPHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

ACCESS SYSTEMS & SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081102.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

CR ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081103.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

CD BUTTEK BEIM PALAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.498.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

IBELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081112.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

CINDERELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 76.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

DI SPORTELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 46.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081122.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

LORD NELSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.406.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081124.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

MAISON BOSCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.104.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081144.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

S.L.E. INSTALLATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.265.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081145.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

PALAIS DE L'ENFANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.537.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081146.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

MISTER COPY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081147.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

SALON DE COIFFURE FIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(081148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

**CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GROUPE EDITIONS HOLDING 1).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.337.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(081205.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.793.243,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 90.028.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 10 septembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 4 septembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081229.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 85.330.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081242.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ARKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 46.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081272.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 85.411.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081245.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.464.556.950,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.018.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081246.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FIGEDOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 37.683.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081276.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.464.551.010,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.015.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société a nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081247.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

CHIPPO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 37.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

P. Lux

(081279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.016.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 198.631.050,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.016.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société, étant WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (l'associé unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes, le rapport du conseil de gérance ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clos au 28 février 2001.

L'associé unique a décidé de reporter le solde de la perte réalisée pendant l'exercice social clôturé au 28 février 2001, soit un montant de EUR 2.488,-.

L'associé unique a donné pleine et entière décharge (quitus), au conseil de gérance et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 28 février 2001.

L'associé unique de la société a également nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,
Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081233.3/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

EKIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 46.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081281.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 419.343.350,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.017.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 2 décembre 2003

L'associé unique de la société, étant WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (l'associé unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes, le rapport du conseil de gérance ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

L'associé unique a décidé d'affecter EUR 549.970,50 correspondant à 5% du bénéfice réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 d'un montant de EUR 10.999.410,- à la réserve légale conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et a décidé de reporter le solde du bénéfice réalisé, soit un montant de EUR 10.449.439,50 à l'exercice suivant.

L'associé unique a donné pleine et entière décharge (quitus), au conseil de gérance et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'associé unique de la société a également nommé Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York City, USA, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 2 décembre 2003, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Thierry Lenders,
Monsieur Lennart Stenke,
Monsieur Emile van Popering,

Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen,
Monsieur Marc Feider,
Monsieur Michel de Bodt, et
Monsieur Peter Gerrard.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081238.3/253/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Signature.

(081284.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

INTERNATIONAL ADVICE AND SOFTWARE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 39.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme
P. Lux

(081286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 27.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme
P. Lux

(081295.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 27.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme
P. Lux

(081293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

NORPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 66.703.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ITH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 39.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081296.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ANCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 38.245.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2003.

Signature.

(081298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.161.

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre.

Le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Constata comme il suit les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRI S.A., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 67.161, constituée suivant acte reçu le 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62, page 2935 du 3 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 441, page 21 146 du 14 juin 2001;

tenue par devant lui le dix-sept novembre deux mille trois.

L'assemblée était présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I. Une première assemblée a été convoquée pour le 15 septembre 2003 par convocation contenant l'agenda et publiée dans:

- le Mémorial du 29 septembre 2003 et du 6 octobre 2003;
- le Luxemburger Wort du 8 octobre 2003;

Conformément à l'article 67-1(2) de la Loi fondamentale sur les sociétés commerciales, cette assemblée n'a pu délibérer valablement sur l'agenda.

II. Une seconde assemblée a dès lors été convoquée pour le 17 novembre 2003. La convocation contenant l'agenda a été publiée dans:

- le Quotidien du 20 octobre 2003 et du 3 novembre 2003;
 - le Mémorial du 20 octobre 2003 et du 3 novembre 2003;
 - le Luxemburger Wort du 20 octobre 2003 et du 3 novembre 2003;
- comme il résulte de la production d'exemplaires à l'assemblée;

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, est restée ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

IV. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, 2 (deux) actions, représentant 2% (deux pour cent) du capital social étaient représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 338.000,- (trois cent trente huit mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euro) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euro) sans émission d'actions nouvelles, intégralement souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation respective et par apport en numéraire par ces actionnaires de la somme de EUR 338.000,- (trois cent trente huit mille euro).

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 338.000,- (trois cent trente huit mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euro) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euro) sans émission d'actions nouvelles, cette augmentation de capital ayant été intégralement souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation respective et par apport en numéraire par ces mêmes actionnaires de la somme de EUR 338.000,- (trois cent trente huit mille euro).

Preuve de ces apports a été donnée au notaire par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euro), représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.Van Hees, R.Uhl, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol 91CS, fol. 17, case 9. – Reçu 3.380 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Elvinger.

(081350.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. AGRAPHY INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 83.453.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 21 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Monsieur Michele Romerio, expert-comptable, demeurant à 6582, Pianezzo, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081487.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

TRASAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 79.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

TRASAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 79.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P. Lux.

(081302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SCANDINAVIAN TOUCH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.510.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société, le 30 septembre 2003, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081412.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SCANDINAVIAN TOUCH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.510.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 17 novembre 2003, que:

- Maître René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg fut élu comme nouvel administrateur en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004,

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EUROSANDIC S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081419.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

HAHN-HELI-LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5489 Wormeldange, 71, um Kecker.
R. C. Luxembourg B 80.592.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(081307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

HAHN-HELI-LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5489 Wormeldange, 71, um Kecker.
R. C. Luxembourg B 80.592.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(081308.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

HAHN-HELI-LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5489 Wormeldange, 71, um Kecker.
R. C. Luxembourg B 80.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(081309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ATLANTIC IMPEX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 39.908.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2003, que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081343.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ATLANTIC IMPEX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 39.908.

EXTRAIT

Il résulte des deux cessions de parts sociales intervenues le 4 décembre 2003, entre Monsieur Raymond Fritsch et la société à responsabilité, REGAL TRADING SAGL, d'une part et Messieurs Raymond Fritsch et Olivier Gerits, d'autre part, que la société à responsabilité limitée, REGAL TRADING SAGL, avec siège social en Suisse, CH-6983 Magliaso, 4, Via San Giorgio, enregistrée auprès du Registre de commerce de Lugano sous le numéro CH-514.4.021.277-9, détient

80 parts sociales, et Olivier Gerits, commerçant, demeurant à B-1435 Mont-Saint-Guibert, 6B, rue des Bruyères, détient 20 parts sociales de la société ATLANTIC-IMPEX, S.à r.l.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081346.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ATLANTIC IMPEX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 39.908.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2003, que Monsieur Olivier Gerits, commerçant, demeurant à B-1435 Mont-Saint-Guibert, 6B, rue des Bruyères, remplace le gérant démissionnaire, Monsieur Raymond Fritsch, auquel l'Assemblée Générale Extraordinaire accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

Le mandat du Gérant, Monsieur Olivier Gerits, est fixé pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081347.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

COLONY BOOC INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 96.977.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company COLONY BOOC INVESTOR, LLC, with registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, (United States of America).

2.- The company COLONY ASIA INVESTORS I, LP, inscribed in the Trade Register of the Cayman Islands under the number CR-14086, with registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands).

Both are here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, have stated that they have formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. Among the owners of the sharequotas hereinafter issued and those which might be issued later on, there is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is COLONY BOOC INVESTOR (LUX), S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at USD 15,000.- (fifteen thousand United States Dollars), represented by 600 (six hundred) sharequotas of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, which have been subscribed as follows:

1.- The company COLONY BOOC INVESTOR, LLC, with registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, (United States of America), three hundred sharequotas.	300
2.- The company COLONY ASIA INVESTORS I, LP, with registered office at P.O. Box 309GT, Uglund House South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Cayman Islands), three hundred sharequotas.	300
Total: six hundred sharequotas	<u>600</u>

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of USD 15,000.- (fifteen thousand United States Dollars) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is administered by a board of managers composed of A and B managers, who are appointed by the general shareholders' meeting. The managers must not be shareholders. The managers are revocable ad nutum. The managers have towards third parties the broadest power to act in the name of the company in all circumstances and to make or authorize the acts and operations relating to its object except for the matters exceeding the value of five thousand euros (5,000 EUR) for which the joint signature of any B manager together with the A manager is necessary.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand Euros.

For registration purposes the amount of 15,000.- USD is valued at 12,827.09 EUR.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated.

First resolution

The company is managed by the following managers, appointed for an unlimited duration:

Manager A:

- Mr Philippe Lenglet, company director, born in La Bourboule (France), on June 22, 1941, residing at NY-10128 New York, 47 East 87th Street, (United States of America).

Managers B:

- The private limited company COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., (R. C. S. Luxembourg section B number 88.540), with it registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

- Mr Dirk C. Oppelaar, legal counsel, born in Kupang (Indonesia), on December 7, 1968, residing at L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Statement

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société COLONY BOOC INVESTOR, LLC, avec siège à DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, (Etats-Unis d'Amérique).

2.- La société COLONY ASIA INVESTORS I, LP, inscrite au Registre des Iles Cayman sous le numéro CR-14086, avec siège à P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Iles Cayman).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de COLONY BOOC INVESTOR (LUX), S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à USD 15.000,- (quinze mille dollars des Etats-Unis), représenté par 600 (six cents) parts sociales de USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1.- La société COLONY BOOC INVESTOR, LLC, avec siège à DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, (Etats-Unis d'Amérique), trois cents parts sociales 300

2.- La société COLONY ASIA INVESTORS I, LP, avec siège à P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Cayman), trois cents parts sociales 300

Total: six cents parts sociales 600

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de USD 15.000,- (quinze mille dollars des Etats-Unis) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants A et B, nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum. Les gérants ont vis à vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet excepté pour les matières excédant la valeur de cinq mille euros (5.000 EUR) pour lesquelles la signature conjointe d'un gérant B et du gérant A est requise.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros.

En vue de l'enregistrement le montant de 15.000,- USD est évalué à 12.827,09 EUR.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Monsieur Philippe Lenglet, administrateur de sociétés, né à La Bourboule (France), le 22 juin 1941, demeurant à NY-10128 New York, 47 East 87th Street, (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants B:

- La société à responsabilité limitée COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., (R. C. S. Luxembourg section B numéro 88.540), avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, né à Kupang (Indonésie), le 7 décembre 1968, demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2003, vol. 525, fol. 10, case 1. – Reçu 125,27 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2003.

J. Seckler.

(078177.3/231/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

BURBERRY LUXEMBOURG (NO.5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 25,275 EUR.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.225.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

BURBERRY LUXEMBOURG (NO.4), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Mr Eric Isaac, administrateur de société, residing in L-5335 Moutfort by virtue of a proxy given on November 20, 2003.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Art. 1. Form

There is established by the appearing parties a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of one shareholder; the Company may at any time be composed of several shareholders or of a single shareholder, owner of all the shares, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad. It may render every assistance to undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

In general, it may take any managing, controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Denomination

The Company will exist under the denomination of BURBERRY LUXEMBOURG (NO.5), S.à r.l.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by decision of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need be members of the board of managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Meetings of the board of managers

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter, by fax or by telegram another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of duly motivated urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 15. Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any persons to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 16. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. General meeting of the shareholders

1. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 18. Decisions

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. Financial year

The financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.

Art. 20. Balance-sheet

At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder, or as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 21. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the managers to allocate payments on account dividends, within the limits permissible by law.

Art. 22. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
BURBERRY LUXEMBOURG (NO.4), S.à r.l.	EUR 25,000.-	1,000	EUR 25,000.-
Total:	EUR 25,000.-	1,000	EUR 25,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2004.

Extraordinary general meeting

The single shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The single shareholder resolves to set at three the number of managers and to appoint;

- Mr Eric Isaac, administrateur de société, residing at 4 Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, born on 1st February 1942, in Johannesburg, South Africa;

- Mr Ulrik Garde Due, MD, International Sales, residing at 5bis, avenue Théodore Rousseau, F-75016 Paris, France, born on 14 January 1963, in Gentofte, Denmark;

- Mr Paul Kendall, Director of Finance and Administration, BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, residing at Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons Lafitte, France, born on 24 February 1954, in Leicester, England; as managers of the Company for a term expiring on the date of the resolutions approving the financial statements of the Company for the year ending on the last day of March 2004.

2. The registered office shall be at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais

L'an deux mille trois le vingt et un novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

BURBERRY LUXEMBOURG (NO.4), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Eric Isaac, administrateur de société demeurant à L-5335 Moutfort, en vertu d'une procuration délivrée le 20 novembre 2003.

Cette procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés ou bien un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public. La Société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et de manière privée, émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

En général, la Société peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de BURBERRY LUXEMBOURG (NO.5), S.à r.l.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés pour un terme de six ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir. Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au Grand-Duché de Luxembourg, au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite, par télégramme ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par facsimilé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence dûment motivée, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité des gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et de gérance dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par les personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 16. Responsabilité des gérants

Aucun gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 18. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 20. Bilan

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 21. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 22. Dissolution. Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
BURBERRY LUXEMBOURG (NO.4), S.à r.l.	EUR 25.000,-	1.000	EUR 25.000,-
Total:	EUR 25.000,-	1.000	EUR 25.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de mars 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois le nombre de gérants et de nommer:

- M. Eric Isaac, administrateur de société, demeurant au 4 Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, né le 1^{er} février 1942, à Johannesburg, Afrique du Sud;

- M. Ulrik Garde Due, MD, International Sales, demeurant au 5bis, avenue Théodore Rousseau, F-75016 Paris, France, né le 14 janvier 1963, à Gentofte, Danemark;

- M. Paul Kendall, Director of Finance and Administration, BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, demeurant à Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons LaFitte, France, né le 24 février 1954, à Leicester, Angleterre; gérants de la Société pour un mandat prenant fin à la date des résolutions approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social expirant le dernier jour du mois de mars 2004.

2. Le siège social est fixé à Luxembourg, 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 18, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Elvinger.

(081537.3/211/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

NORTHERN BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.962.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société, le 28 août 2003, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081414.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

NORTHERN BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.962.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 20 octobre 2003, que:

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EUROSANDIC S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006,

- en se référant à l'article 100 de la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915, de procéder à la continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081425.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.
